

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Grand Jeu Oscaro »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Paris sous le numéro 434 474 284, dont le siège social est situé 34, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France ; ci-après dénommée, OSCARO, organise sur <http://www.oscaro.com/> un jeu intitulé « Grand Jeu Oscaro » qui se déroulera du jeudi 22 décembre 2016 à partir de 00H00 au dimanche 08 janvier 2017 jusqu'à 23H59 (ci-après dénommé « le Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et Corse et disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération.

Celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur le site web visé ci-dessus. Aucune personne ne pourra gagner plus d'un lot pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Les conditions de participation du Jeu sont consultables sur le site www.oscaro.com.

ARTICLE 3 : DOTATION

Le Jeu se déroule sous la forme d'un jeu concours avec tirage au sort.

Une seule dotation est à gagner :

- Une voiture Porsche 718 Cayman couleur rouge carmin, d'une valeur unitaire de 56.324 € (prix catalogue constructeur 12/2016)

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU JEU

Le principe du Jeu est le suivant :

Le Jeu est accessible pour toute commande d'un montant minimum de 49,00 € TTC sur le site Oscaro.com, entre le jeudi 22 décembre 2016 (à partir de 00H00) et le dimanche 08 janvier 2017 inclus (jusqu'à 23H59).

En confirmation de commande, une pop-up permettant d'accéder au Jeu apparaîtra. Le client devra cliquer sur cette pop-up et suivre les indications mentionnées.

Le client recevra automatiquement un email de confirmation de participation au jeu.

Chaque participant doit prendre connaissance du règlement complet et des principes du Jeu.

Le règlement est disponible sur : <http://www.concours-oscaro.com/20161219-grand-jeu-oscaro/reglement.pdf>

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

La participation au Jeu est soumise à une obligation d'achat sur www.oscaro.com entre le jeudi 22 décembre 2016 (à partir de 00H00) au dimanche 08 janvier 2017 (jusqu'à 23H59), pour une commande d'un montant minimum de 49,00 € TTC.

Tous les produits sont éligibles.

Le Jeu est soumis à l'acceptation des conditions de participation.

Pour accéder au Jeu, le client devra cliquer sur la pop-up située en confirmation de commande sur Oscaro.com et suivre les indications mentionnées.

ARTICLE 6 : NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

ARTICLE 7 : DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le Jeu est basé sur le principe du jeu concours avec tirage au sort.

Un tirage au sort sera effectué le lundi 09 janvier 2017.

ARTICLE 8 : REMISE DE LA DOTATION

Le gagnant recevra, à partir du lundi 09 janvier 2017, un email d'OSCARO pour l'informer de sa dotation. Le gagnant sera par la suite contacté téléphoniquement par OSCARO pour l'informer du déroulement de la remise de sa dotation.

Les coordonnées indiquées pour contacter le gagnant seront le numéro de téléphone et l'adresse email renseignés lors de l'inscription au Jeu.

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant ou sans possibilité de le contacter dans les 48H, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

La dotation est attribuée au seul gagnant. Elle est personnelle et non cessible.

Le gagnant autorise la société Oscaro.com à le filmer, photographier et interviewer lors de la remise de ce lot.

Ces différentes captations pourront être utilisées par la société Oscaro.com, sur tous les supports (physique, informatique...) qu'elle jugera nécessaire, et ce sans limitation dans l'espace et pour une durée de 10 ans à compter de la remise du lot.

Dans le cas où le gagnant refuserait de donner à Oscaro.com l'autorisation d'utiliser son droit à l'image, il perdrait le bénéfice de l'obtention du lot et un nouveau tirage au sort sera organisé par la société Oscaro.com pour désigner un nouveau gagnant.

ARTICLE 9 : DÉPÔT LÉGAL ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique du Jeu, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu et, le cas échéant, de l'obtention des dotations et attachées.

Le présent règlement est accessible gratuitement sur le site OSCARO à l'adresse suivante :
<http://www.concours-oscaro.com/20161219-grand-jeu-oscaro/reglement.pdf>

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

La responsabilité de la Société OSCARO ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. La responsabilité de la Société OSCARO ne pourrait être engagée si une personne :

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir son code attribué,

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue comme responsable des perturbations sur le réseau Internet ou des difficultés d'accès au site www.oscaro.com.

La société OSCARO ne pourra être tenu comme responsable, dans le cas d'incidents survenus sur le matériel ou le réseau du client, et rendant impossible sa participation au jeu.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

ARTICLE 11 : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société OSCARO se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

ARTICLES 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées.

ARTICLE 13 : CONTESTATION / RÉCLAMATION

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) à la Société Organisatrice aux coordonnées indiquées à l'article 1 du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation effectuée conformément aux stipulations citées ci-dessus sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par la Société Organisatrice, dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture du Jeu. Pour les réclamations relatives aux remboursements des frais de participation, de photocopie et d'affranchissement, ce délai est porté à 4 (quatre) mois à compter de la date de clôture du Jeu.

ARTICLES 14 : LITIGE

La Société OSCARO tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le participant admet sans réserve que le simple fait de participer au Jeu régi par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait d'une participation au Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

ARTICLES 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant.

Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société OSCARO à l'adresse suivante : OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers ou par mail à libertes@oscaro.com.

ARTICLE 16 : AUTORISATIONS

Tout participant autorise la Société Organisatrice du Jeu auquel il a participé à reproduire et communiquer au public son nom, prénom et code postal) par tous moyens et procédés et sur tous supports notamment sur le Site pour les besoins du Jeu et de la promotion du Jeu, ce pendant une durée de 1 (un) an compter de la date du Jeu et pour le monde entier, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

L'adresse email de chaque participant collectée par la Société OSCARO dans le cadre du Jeu, fera l'objet, d'une transmission à la Société et ce uniquement pour les besoins du tirage au sort et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société SPREAD.